

PROJET EDUCATIF DE L'oCLVo

L'œuvre Communale Laïque de Vacances d'Octeville (l'oCLVo) est une association quadripartite, composée de représentants élus de Cherbourg-Octeville, des enseignants, de la Fédération des Parents d'Elèves (FCPE), et du Patronage Laïque d'Octeville.

Son but est d'organiser et de gérer les loisirs récréatifs et éducatifs des enfants de Cherbourg-Octeville, pendant les périodes de congés scolaires (hormis vacances de Noël).

L'oCLVo a trois missions principales :

1. Mission éducative

L'accueil Collectif de Mineurs (ACM) devra être l'occasion pour les enfants de vivre non seulement un réel temps de vacances (convivialité, plaisir partagé...) mais aussi une expérience de « démocratie » et d'éducation à la vie sociale (le « vivre ensemble »).

2. Mission Sociale

Permettre aux plus défavorisés d'avoir accès aux loisirs et aux vacances et donc proposer une politique tarifaire adaptée aux diverses catégories sociales.

Il s'agit d'apporter aux parents une réponse sociale aux besoins de gardes, de sécurité et de proximité.

3. Mission de service public

- Répondre aux besoins exprimés et identifiés de la population enfantine et adulte.
- garantir l'accessibilité des centres à tous les enfants, quels que soient leurs différences culturelles, physiques, leurs origines géographiques, urbaines ou rurales.

Ce service doit contribuer à la rencontre et à l'action collective des habitants des quartiers (enfants, familles, institutions éducatives, acteurs sociaux...) intéressés par les actions menées en direction de l'enfance.

Ces missions se déclinent selon les objectifs éducatifs suivants :

Les objectifs éducatifs que développe l'oCLVo visent l'enfant de son âge maternel à l'adolescence, au travers d'actions continues et cohérentes :

- **Faire de l'enfant un citoyen actif et responsable**

L'objectif n'étant pas de former des individus résignés mais des citoyens actifs, porteurs de valeurs, de respect de l'autre, de l'acceptation des différences, l'oCLVo défend la laïcité comme une valeur fondamentale.

Les équipes d'animation devront donc être soucieuses de laisser la possibilité à l'enfant de s'exprimer, de choisir, d'organiser leur journée, de faire des projets, de négocier, y compris avec les adultes.

- **Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant**

- **en respectant son rythme de vie**
- **en donnant à l'enfant les moyens d'être acteur de ses vacances.**

Cette place d'enfant acteur doit exister dans l'organisation de l'ACM, dans l'aménagement de lieux, d'espaces de jeux, dans l'organisation de la vie collective, dans l'organisation et la proposition d'activités ou de projets. Les équipes d'animation devront favoriser au maximum la mise en place d'activités spontanées.

- o **en lui permettant de développer son autonomie**

Il s'agit de prendre en compte l'enfant et de lui permettre de trouver sa place au sein du groupe sans se sentir « noyé ». Les équipes d'animation devront faciliter la prise d'initiative des enfants sans qu'ils soient obligés d'en référer à l'adulte.

Le projet éducatif de l'**OCLVO** définit donc un certain nombre d'actions, et s'inscrit dans toutes celles qui pourraient contribuer au développement et à l'épanouissement des enfants, en complémentarité de l'école et la famille.

L'organisation

- **Les Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement**

Les enfants sont répartis par groupes d'âge sur les centres de loisirs, pour mieux répondre à leurs besoins. Aussi, nous fonctionnons avec trois tranches d'âge principales :

- o **Un accueil** spécifique pour les enfants âgés de **petites et moyennes sections de maternelle** est proposé à chaque session. Il permet ainsi une continuité au niveau du rythme de vie, une cohérence des actions menées en fonction des besoins et des capacités de chacun. Les activités proposées seront axées sur le **jeu**, sous toutes ses déclinaisons (imitation, d'extérieur, de société...), **l'éveil** et la **découverte**.
- o **Un accueil** pour les **grandes sections de maternelle/CE1 ans** répondant aux mêmes objectifs que l'accueil des maternels mais prenant en compte les spécificités de cette tranche d'âge. Les activités s'orienteront vers **l'acquisition de techniques tout en préservant un aspect ludique**.
- o Enfin, **un accueil** des **CE2/13 ans** permettra aux enfants et aux jeunes une réelle construction de leurs vacances. L'équipe devra réfléchir au « savoir vivre ensemble », afin de permettre une prise de conscience de la dimension collective de la société. Pour les plus grands, cet accueil permettra de répondre à un souhait de transition concernant les loisirs de ces jeunes ; à savoir **une étape intermédiaire entre le centre de loisirs** tels que ces enfants ont déjà pu le vivre **et l'accueil en maison de jeunes**. Aussi, le projet de l'équipe devra être axé sur la mise en place des **projets de jeunes**.

Ces accueils débutent à partir de 8h00 le matin et se terminent à 18h00 le soir. A partir de 8h30, quatre tournées de bus sillonnent la ville pour effectuer le transport des enfants à partir des différents quartiers. Il en va de même le soir, pour ramener les enfants.

La restauration du midi se déroule dans le même restaurant scolaire (proche des centres) pour les 3/7 ans, mais dans des salles distinctes. Le plan alimentaire et le service sont assurés par du personnel municipal. L'équipe d'animation aura toutefois la possibilité de suggérer des menus, à condition de prendre le facteur temps en compte.

- **Les Centres de Vacances et les mini-séjours**

Le cadre de vie urbain qu'est Cherbourg-Octeville nous amène au souci de **l'ouverture sur l'environnement**. Ainsi des séjours d'été en centre de vacances et en mini-camps permettent aux enfants et aux jeunes la découverte d'activités de plein air, sportives, culturelles, touristiques...

En outre, « partir ailleurs » implique de construire et vivre des espaces dans des paysages nouveaux, de faire de nouvelles rencontres, de nouvelles expériences pour permettre au final à chacun de mieux appréhender et mieux agir sur son propre milieu.

- o **Les centres de Vacances** accueillent entre 35 et 55 enfants âgés d'au moins 6 ans sur des séjours allant de 2 à 3 semaines, en été. Des activités de plein air sont proposées par la structure afin que les enfants se « familiarisent » avec cet environnement source à la fois de plaisirs et de dangers. D'autres lieux pourront être proposés selon les projets de l'association.
- o **Les mini-camps** : Chaque été des minis séjours sous tentes sont mis en place pour les jeunes dès 6 ans, ayant pour support des activités « plus spécifiques » : Equitation, activités nautiques, escalade, ferme pédagogique,...etc. Ces séjours permettent aux enfants de découvrir des loisirs qu'ils n'ont pas coutume de pratiquer. L'hébergement sous tente est souhaité car il permet aux enfants de vivre en collectivité tout en s'impliquant dans la vie quotidienne.

Tous ces séjours répondent à des objectifs bien précis, réfléchis et les projets mis en place doivent apporter des réponses concrètes et cohérentes.

Toutefois, les équipes d'animation devront toujours avoir à l'esprit le fait que les enfants vivent leurs vacances, et que le jeu, activité essentielle à l'épanouissement de l'enfant, doit être présent tout au long des séjours :

« Il faut aussi jouer pour ...jouer »

- **Mesures prises par l'organisateur pour s'assurer des bonnes conditions de fonctionnement des séjours :**

Des rencontres avec l'ensemble des directeurs sont organisées régulièrement, elles ont pour but d'accompagner le directeur dans la préparation de son séjour, dans sa réalisation et dans son évaluation.

Un accent sera particulièrement mis sur l'accueil des directeurs stagiaires, afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement dans leur formation.

Il sera demandé aux équipes de fournir à la coordination de l'**oCLVo**, les projets pédagogiques, les projets d'actions et évaluations de ceux ci et toutes autres informations sur les déroulements des séjours. De plus la coordination de l'**oCLVo**, se rendra régulièrement sur les structures afin d'échanger avec les équipes, tant sur les projets, que sur le collectif enfants et/ou animateurs.

- **Mesures prises par l'organisateur pour l'accueil des enfants atteints d'un trouble de la santé ou d'un handicap :**

L'accueil de ces enfants, pourra s'effectuer dans la mesure des possibilités offertes par les structures (aménagement, accessibilité,...). Une rencontre avec la famille est la première démarche afin de connaître les besoins, capacités ou incapacités de l'enfant afin que ce dernier soit accueilli dans les meilleures conditions. Il est souhaitable dans certains cas, de prendre contact avec les professionnels de la santé qui suivent l'enfant, voir de bénéficier d'un accompagnement. Toute demande concernant ce public sera soigneusement examinée, toutefois, des contraintes concernant les structures, les repas (sous-traitance municipale), ou les projets pourront nous amener à faire le choix de ne pas prendre l'enfant et ce dans son propre intérêt ou dans celui du collectif accueilli.